

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2021

Référence
2021/035



Objet de la délibération
ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENT : AVIS DEFAVORABLE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
10/05/2021

Date d'affichage
10/05/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Eure-et-Loir
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2021 et le 12 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **pour des raisons de sécurité sanitaire, circonstance exceptionnelle dans le contexte de l'épidémie de COVID19 à la salle Polyvalente Haye-Gauron 3 Rue de l'Ecole 28320 GAS** sous la Présidence de Mme BRACCO Anne Maire sous la présidence de BRACCO Anne, Maire

Présents : Mme BRACCO Anne, Maire, Mmes : BRÉCHARD SYLVIE, CONTAU MARIE, DUTHEIL Cécile, LABAUME SYLVAINÉ, MM : LEFEBVRE PATRICE, SEIGNEURY PATRICE, SEIGNEURY Stéphane, VIAUD Jean-François

Excusés ayant donné procuration : MM : GIRMA CHRISTOPHE à Mme BRÉCHARD SYLVIE, PATRIER Jacques à Mme LABAUME SYLVAINÉ
Excusées : Mmes : FERRU Nathalie, THOMAS Sylvie, TRICAUD NATHALIE

Absent : M. JOLY Didier

Invitée : Mme MARCHET Corinne

A été nommée secrétaire : Mme DUTHEIL Cécile

Objet de la délibération : **ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENT : AVIS DEFAVORABLE**

Mme le maire informe son conseil que la société SIBELCO a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le renouvellement et l'extension d'une carrière de sable de Fontainebleau située au nord-est du département d'Eure-et-Loir, sur le territoire des communes de Hanches et de Maintenon, aux lieux-dits « Le Bois des Fourches », « au chemin du Bois de Fourches », « La Sablière », « Le Chemin Perdu » et « La Petite Vallée ». Cette carrière, d'une surface totale d'environ 43 ha dont près de 26 ha d'extension (site Hanches 2), comprend une surface exploitable totale de 35 ha.

L'exploitation est prévue sur six phases quinquennales qui incluent la remise en état définitive de la carrière actuelle (site Hanches 1) sur une période de 10 ans. Le site Hanches 1 sera remis en état en 2031, soit au terme de 25 ans comme le prévoit l'autorisation actuelle d'exploitation. L'extraction se poursuivra ensuite sur le site Hanches 2 jusqu'en 2051, date de la fin d'autorisation sollicitée.

Le projet prévoit :

- Une production moyenne de 65 000 t/an de sable industriel avec au maximum une production de 75 000 t/an
- Le remblayage total de l'excavation par des matériaux de découverte (terre décapée et couche superficielle du gisement), des stériles issus du criblage du sable et l'apport de 35 000 m³/an de matériaux inertes extérieurs (1 million de m³ sur la durée de l'exploitation).

- **DEMANDE** que le projet prévoit une route calibrée et compactée pour les passages des poids-lourds et que l'interdiction de circulation des + de 3.5T sur l'ensemble du territoire de la commune GAS soit prise en compte.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2021
Mme le Maire,
Anne BRACCO

